

COMMUNE DE MOTTEVILLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

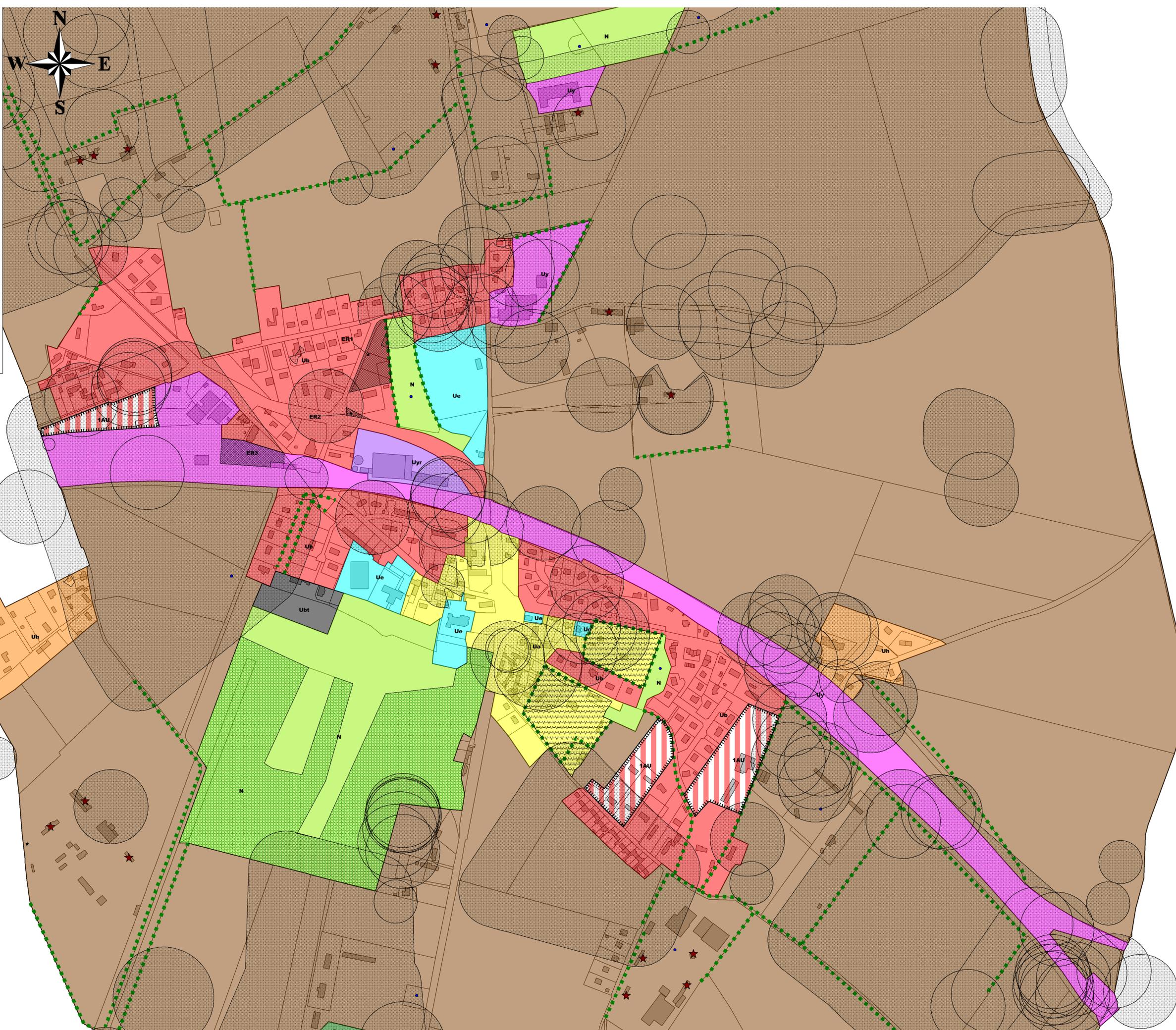
APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du approuvant le PLU.
Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

Plan B - Echelle 1/2 000°



Esoc
urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

- Zonage**
- Ua: Zone urbaine du coeur de bourg historique
 - Ub: Zone d'habitat à vocation résidentielle
 - Ubt: Zone urbaine à vocation touristique
 - Ue: Zone urbaine d'équipements publics
 - Uh: Zone de hameaux
 - Uy: Zone urbaine d'activités économiques
 - Uyr: Zone urbaine de renouvellement
 - 1AU: Zone de développement "Habitat"
 - A: Zone agricole
 - Aa: STECAL de la pépinière
 - N: Zone naturelle

- Recensement des indices de cavités souterraines**
Source: INGETEC 2021
- Perimètres de protection liés aux indices de cavités souterraines

- Prescriptions Réglementaires**
- Emplacements réservés (Article L.151-41 du code de l'urbanisme) :**
- ER1: Création d'un parking (bénéficiaire Commune)
 - ER2: Elargissement de la voirie (bénéficiaire Commune)
 - ER3: Création d'un parking (bénéficiaire: Communauté de Communes)
- Protection des éléments du patrimoine au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Orientations d'aménagement et de programmation**
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Protection des haies et des alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

En l'attente de l'approbation des PPRI du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et du bassin versant de La Rançon et de la Fontenelle, la traduction réglementaire du risque inondation se fera par l'intermédiaire de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme sur la base des cartes d'aléa respectivement de Septembre 2016 et de Février 2020 présentes dans le rapport de présentation.